

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 28 février 2012, la députée d'Hochelaga-Maisonneuve déposait une pétition, adressée à l'Assemblée nationale, demandant une réorganisation des tâches des préposés aux bénéficiaires (PAB) et de la main-d'œuvre ainsi qu'une formation universelle et continue, « le tout, afin d'établir un équilibre durable dans le système de santé et dans le but d'améliorer la qualité d'intervention des soins de santé auprès de nos aînés. »

Tout d'abord, je souhaite souligner l'excellent travail de l'ensemble des (PAB) travaillant dans tout le réseau de la santé, et ce, dans des situations qui ne sont pas toujours faciles, nous le reconnaissons. Parmi eux, près de 39 000 travaillent dans le réseau public québécois.

La qualité des soins prodigués par les PAB aux personnes âgées est une préoccupation partagée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'ensemble de son réseau. À ce titre, il a déjà entrepris des actions visant précisément la réorganisation des services et la formation des PAB.

Parmi les actions déjà amorcées, mentionnons :

- Le programme de formation continu pour les PAB « AGIR auprès de la personne âgée », lequel a demandé un investissement de 14 M\$, a contribué au rehaussement des pratiques en terme de « savoir-faire » et de « savoir-être ». La reddition de comptes pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2011 nous indique que 40 783 inscriptions ont été enregistrées lors des différents ateliers du programme AGIR sur une capacité totale de 77 000. Ce programme est encore en vigueur aujourd'hui.

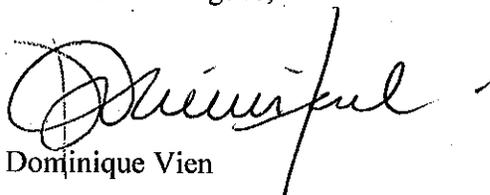
... 2

- La mise sur pied d'un comité national de la main-d'œuvre pour les préposés aux bénéficiaires. Ce comité paritaire intersyndical doit notamment proposer des mesures structurantes pour faire face aux défis de la main-d'œuvre des PAB.
- La révision, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en tenant compte des compétences recherchées et ciblées par le comité ministériel du MSSS, du diplôme d'études professionnelles en assistance aux bénéficiaires a permis la majoration des apprentissages grâce à un ajout de 120 heures au programme. Cette nouvelle version du programme est disponible depuis septembre 2009.
- Un montant de 8,6 M\$ a été investi en soutien à 27 projets d'organisation du travail dans le domaine de la santé, dont dix en CHSLD. On y a revu l'organisation du travail des préposés et du personnel infirmier afin de s'adapter aux nouvelles réalités auxquelles font face nos CHSLD et tout le réseau de la santé.
- La bonification de tout le volet de la certification des résidences privées pour aînés, laquelle prévoit une formation obligatoire, un seuil minimal de personnel ainsi que la création d'un réseau d'inspecteurs.
- La Direction générale des services sociaux du MSSS a débuté un important chantier de travail afin de revoir l'ensemble de l'offre de service des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Ces travaux nécessiteront la participation de plusieurs intervenants du réseau, de spécialistes et de partenaires.

Avec le vieillissement de la population, le Québec devra relever des défis majeurs pour répondre aux besoins grandissants de sa population. Comme vous le constatez, le MSSS a déjà mis en place de nombreuses actions qui permettront d'améliorer la qualité des services offerts aux personnes âgées. Nous vous assurons que nous sommes engagés et que nous poursuivrons nos efforts pour relever ce défi.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La ministre déléguée,



Dominiqne Vien